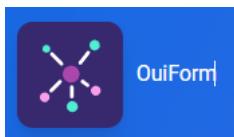


# Nous vous informons et partageons nos alertes au CSE du 25 novembre 2025



Ce projet vise à améliorer l'environnement ergonomique des conseillers grâce à un outil informatique unique, permettant de simplifier les usages et de centraliser les fonctionnalités.  
Nous sommes en phase pilote actuellement en Bzh et AUDEF est maintenu.

Pour faciliter l'appropriation de outil **OuiForm**, plusieurs actions pédagogiques ont été déployées :

- Visioconférences avec les référents formation et métiers,
- Guides et supports ("KITS") destinés aux conseillers,
- ATE dédiés à la formation et à l'acculturation, en partenariat avec les organismes de formation.

Ces dispositifs ont permis une hausse significative des positionnements en formation, atteignant 92 %.

Une nouvelle étape se concentre désormais sur l'intégration des partenaires : conseillers Mission Locale, PEC et Conseillers Départementaux.

Les principaux irritants identifiés concernent :

- La multiplication des "communs numériques",
- La mobilisation hétérogène des organismes de formation.

L'objectif est de fluidifier les processus afin de permettre aux conseillers de se concentrer davantage sur la sécurisation et la construction du parcours lors des entretiens.



## Mesures Handicap issues de la Conférence Nationale du Handicap et de la LPE



Dans le cadre des mesures issues de la CNH et intégrées dans la LPE, France Travail a pour mission de garantir un accueil et un accompagnement adaptés à tous les DE TH.

Après l'intégration des conseillers Cap Emploi et la création des Team TH, France Travail & Cap Emploi vont maintenant devoir déterminer l'environnement de travail le mieux adapté aux **DE TH : ESAT, entreprise adaptée, emploi accompagné ou entreprise ordinaire**. Concrètement, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, **les MDPH ne pourront plus orienter en ESAT sans proposition préalable de France Travail /Cap Emploi**

Le **Dpt 22** intègrera la 2<sup>nde</sup> phase du pilote en janvier 2026 mais des interrogations subsistent

- La volumétrie des places disponibles en ESAT reste toujours en cours de clarification
- Les modalités de transmission des informations avec Cap Emploi (destinataires, fréquence, charge associée) demeurent floues
- La direction annonce des formations, un renforcement des liens avec la MDPH, des visites d'ESAT pour assurer le développement de compétences mais au détriment de quoi ?

L'outil **HANDI MATCH** accélère l'intermédiation en permettant aux entreprises d'afficher leur politique handi-accueillante et aux DE d'afficher leur statut de travailleur handicapé.

La Directrice Régionale rappelle que les moyens dépendent de décisions politiques. **Le rôle de France Travail dans cet écosystème est de rendre lisible les dispositifs, de créer des passerelles entre acteurs, et d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'inclusion.**

## Les statistiques du marché du travail en Bretagne

### Demande d'emploi en Bretagne au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025

L'interprétation des données reste délicate en raison des effets de la LPE et de plusieurs changements de procédure (actualisation, formulaire d'inscription, sanctions). Ces évolutions modifient significativement les flux d'entrées et de sorties, indépendamment de la situation réelle du marché du travail.



**258 640 Demandeurs d'emploi en catégorie ABC** dont 126 810 en catégorie A soit une hausse de 1 710 demandeurs (BRSA et MILO compris) par rapport au 2<sup>nd</sup> trimestre 2025.

## Données Sociales en Bretagne



### Réponses Direction aux questions de la CFE-CGC

#### Retraite

Avez-vous une projection des départs à la retraite avec le plan d'efficience pour 2026, et plus précisément les départs à la retraite à venir permettraient-ils d'amortir les conséquences du plan d'efficience ?

**Il n'y a pas de lien direct entre le départ à la retraite et le plan d'efficience. Pour 2026, à ce jour 19 agents ont indiqué à la direction leur départ à la retraite.**

#### Heures supplémentaires

Nous constatons de manière récurrente une baisse générale du recours aux heures supplémentaires, avec cependant une spécificité sur certains départements ou en septembre aucune heure mobilisée. Avez-vous des éléments d'informations à nous communiquer sur cette situation ?

**Les heures supplémentaires se font sur la base du volontariat et sont également fonction des événements organisés sur les territoires. De plus, il y a une appétence en fonction des agences et notamment du volontariat pour réaliser ces heures supplémentaires.**

**A noter que les heures supplémentaires peuvent aussi faire l'objet de récupération et non pas de paiement et ne sont alors plus comptabilisées comme telles.**

***Nous réclamons toujours à la Direction sans succès la communication du volume des heures écrêtées pour les ELD.***

**Vous avez des besoins particuliers des interrogations en lien avec ces outils numériques : Vos élues CFE-CGC Métiers de l'emploi Bretagne sont à votre écoute au 06 22 05 78 54 ou [Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr](mailto:Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@francetravail.fr)**

**La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres  
A compter de D1, coefficient 551 ou conseiller niveau 2.2**